

**DEMANDE DE MODIFICATION DE VOIRIES COMMUNALES PAR UN  
PARTICULIER**

**DEMANDE DE MODIFICATIONS DES EMPRISES DES SENTIERS N°78 ET  
N°47 - ATLAS DES CHEMINS DE WAVRE**

Concernant la propriété de la **s.a. Parc de Gastuche** sise à front de la chaussée de Wavre.

Parcelles cadastrée **WAVRE 2<sup>ème</sup> Division, section F, n°113C, 115N, 115L, 114b et 115n2**

**JUSTIFICATION DE LA DEMANDE**

*Justification de la demande eu égard aux compétences dévolues à la commune en matière de propriété, de salubrité, de sûreté, de tranquillité, de convivialité et de commodité du passage dans les espaces publics.*

Les tronçons des sentier n°78 et N°47 à modifier se trouvent entièrement sur la commune de Wavre.

Modification de sentier n°78 : le tronçon du sentier n°78 est supprimé et remplacé par le sentier N°47.

Modification du sentier N°47 : le tronçon du sentier N°47 est déplacé le long de la limite gauche de la propriété, puis le long des limites avec les parcelles voisines cad. 390P, 115r2, 115p2, traverse puis longe le fossé avant de traverser la propriété du demandeur pour se raccorder au reste du sentier N°47.

Le sentier N°78, supprimé de facto sur le terrain, traversait de manière dommageable un terrain à bâtir ainsi que le parking du Parc de Gastuche avant de rejoindre le sentier N°47.

Le sentier N°47, également supprimé de facto, traversait une zone marécageuse le rendant impraticable.

Ils retrouveront une existence réelle en suivant le nouveau tracé, et ce sans modification notable de la longueur du trajet.

-----000-----

Dressé par Charlotte Vanderbeek  
Géomètre-Expert (geo151330)  
Chaussée de Nivelles 52/2  
A Mazy (Gembloux), le 26 août 2020.